

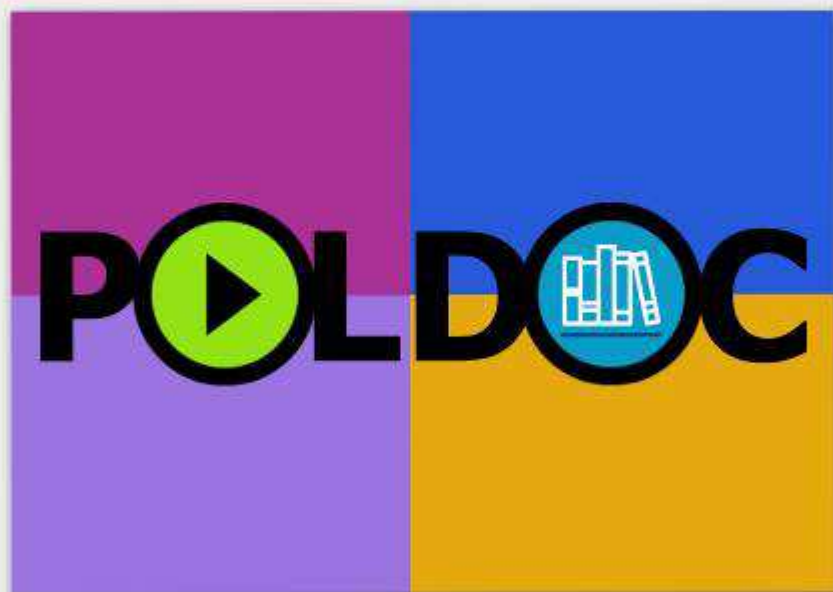
**le GARD**

**fait vibrer la culture**

[www.gard.fr](http://www.gard.fr)



## Charte documentaire



*Direction du Livre et de la Lecture*

**2017**

# SOMMAIRE

## SOMMAIRE 2

<b>1 – LA DIRECTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE (DLL)</b>	<b>4</b>
1.1 CONTEXTE	4
1.2 RAPPEL DES GRANDS PRINCIPES SUR LES COLLECTIONS	4
1.3 MISSION DE LA DIRECTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE	5
<b>2– CHARTE DES COLLECTIONS</b>	<b>6</b>
2.1 ORGANISATION DU TRAVAIL	6
2.1.1 <i>La responsabilité intellectuelle et technique des opérations sur les collections</i>	6
2.1.2 <i>Organisation des collections</i>	7
2.2 DESTINATION DES COLLECTIONS	7
2.2.1 <i>Répartition</i>	8
2.2.2 <i>Caractéristiques générales</i>	8
2.2.3 <i>Niveau des collections</i>	8
2.2.4 <i>Une offre documentaire ciblée pour différents publics</i>	8
2.2.4.1 <i>Formation professionnelle bibliothéconomique</i>	8
2.2.4.2 <i>Petite enfance</i>	8
2.2.4.3 <i>Collection jeunesse</i>	9
2.2.4.4 <i>Publics empêchés</i>	9
2.2.4.5 <i>Collèges</i>	9
2.2.4.6 <i>Collections semi-patrimoniales</i>	9
2.2.4.7 <i>Collection patrimoniale</i>	9
2.2.5 <i>Modalités de prêt</i>	9
<b>3. LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE : LES PRINCIPES</b>	<b>10</b>
3.1 LES CRITERES DE CHOIX OU D'EXCLUSION	10
3.2 PRINCIPE DE COMPLEMENTARITE	10
3.3 PLURALISME DES COLLECTIONS	10
3.4 PRINCIPES D'ACQUISITION	11
3.4.1 <i>Les services aux publics</i>	11
3.4.2 <i>Les ressources numériques</i>	11
3.4.3 <i>Généralités</i>	11
3.4.4 <i>Critères de choix et d'exclusion domaine par domaine</i>	12
3.4.4.1 <i>Les documentaires adultes</i>	12
3.4.4.2 <i>Le fonds professionnel</i>	12
3.4.4.3 <i>La fiction adulte imprimée</i>	12
3.4.4.4 <i>Les livres en gros caractères et livres lus</i>	13
3.4.4.5 <i>DVD adultes</i>	13
3.4.4.6 <i>Albums pour la jeunesse</i>	13
3.4.4.7 <i>Romans pour la jeunesse</i>	13
3.4.4.8 <i>Les documentaires pour la jeunesse</i>	13
3.4.4.9 <i>Les CD pour la jeunesse</i>	13
3.4.4.10 <i>Les DVD pour la jeunesse</i>	14
3.4.4.11 <i>Les documents sonores musicaux</i>	14
3.4.4.12 <i>Les bandes dessinées adultes et jeunesse</i>	14

3.4.5 Valorisation des ressources documentaires	14
3.5 LE RENOUVELLEMENT DES COLLECTIONS	15
3.6 LA REGULATION DES COLLECTIONS	15
3.7 LA POLITIQUE DE REMPLACEMENT DES DOCUMENTS ELIMINES	15
3.8 EVALUATION DE LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE	15
<b>4. ANNEXES</b>	<b>16</b>
FICHE DOMAINE :	1
PLAN DE CLASSEMENT DES MAGASINS DE NIMES	7
PLAN DE CLASSEMENT DU MAGASIN DU VIGAN	1
PHOTOS	2

# *1 – La Direction du Livre et de la Lecture (DLL)*

## **1.1 Contexte**

La charte définit la place de la bibliothèque dans la collectivité, présente son environnement, ses missions, les publics auxquels elle s'adresse. Elle fixe les grands principes de développement et de gestion des collections, qui lui permettent de remplir ses missions de service public et de répondre ainsi aux attentes de la collectivité.

Ce document sera réactualisé en fonction de l'évolution des connaissances, des mutations des moyens de diffusion du savoir, de la politique nationale en matière de lecture publique, des priorités du Conseil départemental en matière de politique culturelle, du développement du réseau de lecture publique dans le département du Gard.

Les résultats des évaluations de la politique documentaire seront également pris en compte, un réajustement constant de l'offre documentaire de la DLL à son environnement étant indispensable. Ce texte d'orientation générale est complété par des documents techniques, internes au service et pluriannuels, qui précisent les modalités de développement de l'ensemble de la collection (Plan de développement des collections) ainsi que les règles d'acquisition et de régulation établies pour chacun des domaines de la connaissance (Protocoles de sélection)

## **1.2 Rappel des grands principes sur les collections**

"Les collections et les services ne doivent être soumis ni à une forme quelconque de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à des pressions commerciales."

Manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque publique (1994)

Lois et règlements en vigueur :

Loi du 29 juillet 1881 relative à la liberté de la presse

lois du 11 mars 1957 et du 3 juillet 1985 sur la propriété littéraire et artistique

loi du 3 janvier 1979 sur les archives

loi du 16 juillet 1949 (modifiée en 1954) sur les publications destinées à la jeunesse

décret du 9 novembre 1988 sur le contrôle technique de l'Etat sur les bibliothèques publiques (art. 6)

lois n°72-546 du 1er juillet 1972 et 90-615 du 13 juillet 1990 sanctionnant les discriminations ethniques, racistes, religieuses

loi 81-766 du 10 août 1981 (dite "loi Lang") sur le prix unique du livre

sur la loi relative aux droits d'auteurs (notamment les lois n° 57-298 du 11 mars 1957, n°85-660 du 3 juillet 1985, et n° 2003-517 du 18 juin 2003)

Les principes d'acquisitions s'appuient également

sur la Charte des bibliothèques adoptée par le Conseil supérieur des bibliothèques le 7 novembre 1991 dans son article 7

"Les collections des bibliothèques des collectivités publiques doivent être représentatives, chacune à son niveau ou dans sa spécialité, de l'ensemble des connaissances, des courants d'opinion et des productions éditoriales.

Elles doivent répondre aux intérêts de tous les membres de la collectivité à desservir et de tous les courants d'opinion, dans le respect de la Constitution et des lois.

Elles doivent être régulièrement renouvelées et actualisées.

D'une manière générale, chaque bibliothèque doit élaborer et publier la politique de développement de ses collections et de ses services en concertation avec les bibliothèques proches ou apparentées."

sur la Charte du droit fondamental des citoyens à accéder à l'information et les savoirs par les bibliothèques Bib'lib : bibliothèque pour l'accès libre à l'information et aux savoirs (Congrès de l'Association des Bibliothécaires de France, mars 2015)

Les demandes d'achat et suggestions des lecteurs sont prises en compte dans la mesure du respect de la présente charte documentaire et des possibilités budgétaires.

L'exhaustivité est exclue : quel que soit le domaine retenu, une bibliothèque ne peut acheter tous les documents dans toutes les langues et sur tous les supports.

Pour tous ses fonds, les interdictions administratives ou condamnations judiciaires s'imposent.

### **1.3 Mission de la Direction du Livre et de la Lecture**

I - Faire des bibliothèques des lieux d'accueil privilégiés, de rencontres et de sociabilisation : mettre l'accent sur des collections ciblées, de qualité, en bon état, afin de favoriser les échanges, plutôt que l'encyclopédisme des connaissances.

II - Soutenir la démocratisation culturelle : garantir la neutralité des collections, valoriser la citoyenneté en proposant, en complément de celles du réseau départemental, des collections susceptibles de concourir à l'auto-formation, au développement du libre arbitre.

III - Participer à l'amélioration du cadre de vie en proposant des ressources électroniques, en ligne, et des documents-cadres communs sur le territoire départemental

IV - Promouvoir les solidarités et la cohésion territoriale en veillant à proposer des collections les plus complètes possibles, tous supports et tous savoirs confondus, sur des territoires de lecture, en adéquation avec les spécificités des populations locales.

La politique documentaire de la DLL doit s'appuyer sur celles des bibliothèques de son réseau, puisque ses collections viennent compléter les collections propres des bibliothèques. Un effort de formalisation de ces politiques documentaires sera donc demandé aux bibliothèques du réseau de la DLL.

La DLL est également complémentaire de divers partenaires : autres services du Conseil départemental, collègues ou services publics en charge de populations lecteurs actifs ou potentiels des bibliothèques du réseau.

Elle est particulièrement attentive à accompagner les partenaires qui travaillent avec les publics cibles du département, la petite enfance (RAM ou structures collectives d'accueil), les personnes handicapées, les personnes âgées, les adolescents (collèges).

## 2– Charte des collections

### 2.1 Organisation du travail

La charte des collections est la clé de voûte d'un ensemble hiérarchisé de documents :

1. Charte des collections
2. Plan de segmentation
3. Protocoles

La charte des collections définit les lignes générales de la politique documentaire, valables pour tous les secteurs du plan de segmentation.

Le plan de segmentation est fondé essentiellement sur l'analyse du contenu des collections.

A chaque segment du plan correspond un protocole (fiche domaine, plan d'accroissement des collections), qui en décrit les détails. Les protocoles comprennent des informations qui précisent la charte ou y dérogent. Les informations générales figurant dans la charte des collections ne sont pas reprises dans chaque protocole.

Des protocoles complémentaires décrivent les traitements physiques propres à chaque média (manuel de catalogage, manuel d'équipement).

La charte et les annexes sont révisées périodiquement.

#### 2.1.1 La responsabilité intellectuelle et technique des opérations sur les collections

La responsabilité intellectuelle et technique appartient aux conservateurs de bibliothèques, de par leur statut et la mission qui leur est confiée de constituer, enrichir et évaluer les collections.

Le directeur de la DLL détermine les règles d'application de la charte des collections et les priorités à mettre en œuvre, formalisées grâce au Plan de développement des collections. Il délègue aux professionnels de la bibliothèque, en fonction de leurs compétences et de leur expérience, la responsabilité des opérations nécessaires à la gestion des collections (sélection, acquisition, et régulation) dans un domaine précis. La décision d'acquisition doit être assise sur la connaissance de la production la plus complète possible, d'une recherche organisée d'information la plus étendue et la plus diversifiée (l'ensemble des médias, radio, télévision, Internet, les outils éventuellement fournis par d'autres bibliothèques, les ouvrages de référence, les catalogues ou sites Internet d'éditeurs spécialisés, les visites régulières en librairie, la formation de chacun).

Les acquéreurs de la DLL (bibliothécaires, assistants qualifiés, et assistants) sont répartis en différents domaines, un même acquéreur peut être responsable de plusieurs domaines :

- fiction et documentaire adulte
- fiction et documentaire jeunesse
- musique
- bandes dessinées jeunesse et adulte
- cinéma : fiction et documentaire, adulte et jeunesse

Ils sont guidés dans leur tâche par le Plan de développement des collections, ainsi que par le Protocole de sélection qui établit les règles de gestion dans chacun des domaines considérés.

La valorisation des segments de collections est partie intégrante du travail de gestion des collections : il comprend les articles sur le portail, la promotion et la publicité des services proposés par la DLL, la promotion et la diffusion des documents achetés, la mise à disposition auprès des bibliothèques du réseau par toutes propositions de prêt (prêt normal, prêt spécifique, thématique, PPC....).

Au sein de la DLL, chaque agent peut faire des suggestions d'acquisitions dans les domaines qu'il souhaite ; c'est de la responsabilité des acquéreurs de prendre ou non la décision d'acheter le document.

Chaque acquéreur est libre de la périodicité de ses acquisitions, à condition qu'elles soient réparties harmonieusement au long de l'année. Le budget alloué annuellement à chaque domaine du savoir doit être dépensé régulièrement. Un coordinateur des acquisitions est chargé de veiller à la mise en œuvre des principes définis dans les documents d'orientation générale afin d'assurer le suivi des acquisitions et mener les évaluations. Il doit régulièrement exercer un contrôle sur le choix des documents et l'évolution de la dépense budgétaire.

La politique documentaire est le résultat d'une réflexion menée par des professionnels, dans le souci de remplir les missions et les objectifs assignés à la bibliothèque.

Les opérations de gestion des collections sont des actes professionnels qui nécessitent des connaissances dans les domaines abordés, une veille et une réactualisation de ces connaissances et un suivi de la production éditoriale pour chaque type de documents, dans chaque domaine considéré.

Les stages nécessaires sont intégrés au plan de formation de la Direction du livre et de la lecture du Gard. Les participations à des journées d'étude, salons et différentes manifestations, les échanges réguliers avec d'autres professionnels sont encouragés.

### **2.1.2 Organisation des collections**

L'organisation des collections repose sur 2 plans :

1- Le système de classification décimale de Dewey adoptée par la grande majorité des bibliothèques publiques de France. L'ensemble des connaissances y est organisé en 10 classes correspondant chacune à un ou plusieurs domaines de la connaissance, à l'exception des documents musicaux qui sont classés selon la classification de la discothèque de Massy (94).

2- Le plan de cotation = le plan de classement a été produit par la DLL afin de faciliter le rangement en magasin et sur les rayons des bibliothèques rurales, et afin de répondre aux demandes récurrentes des bénévoles.

Ce document a été mis à disposition via le portail de la DLL, par mail et sur papier.

## **2.2 Destination des collections**

Les collections de la DLL sont à destination des publics des bibliothèques qu'elle a vocation à desservir.

### **2.2.1 Répartition**

Les fonds sont répartis entre le site de la centrale à Nîmes et l'antenne du Vigan.

Les fonds ayant trait à la Camargue sont plus particulièrement présents sur Nîmes, et Le Vigan garde la spécificité des fonds sur les Cévennes.

La proportion des acquisitions pour l'antenne du Vigan représente 10% du budget total d'acquisition documentaire.

### **2.2.2 Caractéristiques générales**

Les collections de la bibliothèque sont à caractère encyclopédique, destinées à un large public. L'offre de documents de fiction est particulièrement développée, eu égard à la demande des bibliothèques du réseau départemental.

La volonté de proposer des documentaires, moins plébiscités, répond toutefois à la nécessité de mettre à disposition des documents divers, de bonne qualité, à tout public désireux d'accéder à l'information et au savoir de l'humanité.

En effet, la construction de l'avenir repose sur une éthique et des valeurs de citoyenneté, de vivre-ensemble et de diversité.

L'ensemble des collections est multi-supports : imprimés, sonores, vidéo, numérisés, en ligne. Les médias doivent se compléter les uns les autres, la qualité des contenus primant sur les critères de supports.

### **2.2.3 Niveau des collections**

Elles contiennent des textes de base dans toutes les disciplines.

Elles doivent pouvoir satisfaire des demandes culturelles de bon niveau, mais sont détachées de toute logique universitaire : pas d'acquisition en fonction des programmes, ni d'ouvrage de recherche. L'offre documentaire des fonds d'étude des bibliothèques municipales, et des bibliothèques universitaires suffit à répondre aux demandes de ce type.

### **2.2.4 Une offre documentaire ciblée pour différents publics**

#### *2.2.4.1 Formation professionnelle bibliothéconomique*

Pour remplir sa mission de formation auprès des correspondants, la DLL dispose de documents professionnels, consultables sur place ou prêtés dans des conditions particulières. Ces livres peuvent être achetés en plusieurs exemplaires, notamment les outils usuels de traitement des documents, nécessaires à l'examen professionnel des bibliothécaires (Abf).

#### *2.2.4.2 Petite enfance*

La collection est composée de livres, livres-CD, périodiques, DVD, et aussi de Kamishibai et d'outils de médiation pour les enfants de 0 à 5 ans

Des prêts spécifiques de malles à disposition des partenaires du réseau (bibliothèques et structures d'accueil).



#### *2.2.4.3 Collection jeunesse*

Cette collection est constituée de livres, livres CD, CD, DVD et Kamishibai pour les enfants de 6 à 12 ans.

Afin de répondre avec efficacité aux demandes récurrentes, certaines thématiques sont développées et actualisées régulièrement pour être mises à disposition sous forme de fonds spécifiques.

#### *2.2.4.4 Publics empêchés*

Afin de favoriser l'ouverture à d'autres cultures, une collection d'ouvrages de fiction en langues étrangères est constituée.

La DLL ambitionne de répondre plus efficacement aux demandes des réfugiés et primo-arrivants qui désirent des livres, des DVD en langues étrangères et en français.

De même, elle porte une attention particulière aux fonds destinés aux personnes âgées (livres audio, livres en gros caractères, périodiques) ou aux personnes handicapées (livres audio, livres adaptés, en braille, à toucher).

#### *2.2.4.5 Collèges*

La DLL met à disposition des collèges les expositions accompagnées de documents enrichissant la thématique abordée.

Cependant, les bibliothèques du réseau sont prioritaires quant au choix des dates de réservation.

#### *2.2.4.6 Collections semi-patrimoniales*

##### **1- Le fonds local**

Dans l'optique de la connaissance du livre et de l'histoire locale, la DLL constitue des collections spécifiques (fonds patrimonial local).

Le fonds de conservation de la DLL est à considérer en complémentarité avec celui de la bibliothèque des Archives Départementales du Gard.

##### **2- Le fonds ancien jeunesse**

Un fonds retraçant l'histoire de la littérature jeunesse, et des livres de l'édition rétrospective concernant les textes de référence jeunesse sont conservés à la DLL et mis à disposition des correspondants pour des animations, sous certaines conditions.

#### *2.2.4.7 Collection patrimoniale*

Livres d'artistes, livres objets dont l'acquisition répond à un double objectif : participation à l'économie locale du livre et promotion des artistes et éditeurs locaux, voire nationaux.

Ces fonds sont valorisés lors d'expositions, de manifestations, d'ateliers, de formation et sur le portail de la DLL.

### **2.2.5 Modalités de prêt**

Les documents sont majoritairement prêtés aux bibliothèques, et aux partenaires de la DLL dans les bibliobus et dans les magasins de diffusion à Nîmes et au Vigan.

Dans certains cas précis, ils sont communiqués directement aux usagers (stagiaires, chercheurs).

Une proposition de livres prêtés en nombre existe aussi, sur demande thématique motivée et précisée.

Certains documents (revues, panneaux d'expositions, livres d'artistes, fonds patrimonial local) ont des modalités de prêt particulières dues à leur spécificité ou à leur usage.

### **3. La politique documentaire : les principes**

Par définition la politique documentaire est « la conception et l'utilisation d'outils et de méthodes permettant de répondre aux missions de la structure et leur adéquation aux projets de la bibliothèque ».

(Bertrand Calenge, Conduire une politique documentaire, 1999)

Elle intègre les grands principes du service public mis au service de la lecture publique, dans le but de satisfaire les besoins culturels des populations qu'elle dessert par l'intermédiaire du réseau départemental des bibliothèques.

Elle œuvre pour « *Le droit d'accéder librement et sans discrimination à toutes les cultures et à une information plurielle* » extrait de la Charte du droit fondamental des citoyens à accéder à l'information et les savoirs en bibliothèque (Abf, Congrès 2015)

Car « Savoir, c'est pouvoir ».

#### **3.1 Les critères de choix ou d'exclusion**

La politique d'acquisition se fonde sur l'objectif d'encyclopédisme.

La bibliothèque porte une attention particulière au pluralisme des collections en présentant la plus grande diversité des points de vue et des courants d'opinions, dans la mesure où ils ne contreviennent pas aux valeurs républicaines ni aux textes législatifs en vigueur.

Les acquisitions renforcent ou actualisent les fonds existants, en privilégiant leur cohérence, en fonction de la demande du public et de l'offre éditoriale.

#### **3.2 Principe de complémentarité**

Dans un souci de cohérence et de mutualisation, la DLL conduit sa politique documentaire en complémentarité avec les bibliothèques du réseau départemental. Elle sera attentive à accompagner les bibliothèques du réseau pour qu'elles se dotent d'outils d'évaluation de pilotage (formation et production de documents cadres).

#### **3.3 Pluralisme des collections**

Des critères particuliers d'acquisition ont été définis pour chaque domaine de la connaissance, en fonction des publics à desservir, de l'édition et des auteurs.

Les champs de la connaissance sont tous couverts à minima jusqu'à un niveau de début de recherche universitaire. La diversité dans le degré de complexité des documents acquis est recherchée. Les documents qui dépassent le niveau de spécialisation cité plus haut sont en principe disponibles dans d'autres établissements documentaires dont c'est la mission propre.

## 3.4 Principes d'acquisition

Le choix de documents proposés est effectué dans l'offre éditoriale pour la qualité, la rigueur, le sérieux et l'actualité de l'information.

Une attention particulière est portée à l'incitation à la découverte. Les acquisitions privilégient les auteurs et les éditeurs pour la fiction, la thématique, les auteurs et les éditeurs pour les documentaires, mais également la variété des formes (particulièrement pour les jeunes publics) et des supports.

### 3.4.1 Les services aux publics

Les services aux publics passent par la prise en compte des besoins ou préoccupations des publics notamment la petite enfance, les adolescents, les personnes âgées et les personnes handicapées.

### 3.4.2 Les ressources numériques

La DLL se doit également d'intégrer les nouveaux médias d'information et de communication comme outils d'accès au savoir.

La DLL met un portail au service du public, des élus et des personnels bénévoles ou professionnels travaillant en bibliothèque.

[www.biblio.gard.fr](http://www.biblio.gard.fr)

Des ressources numériques accessibles à tous figurent sur celui-ci : une ressource d'écoute musicale pour compléter l'offre musique de la DLL, une ressource de formation et une ressource de VOD.

La préférence est donnée aux ressources destinées au public des bibliothèques, auxquelles la DLL demande de servir de relais pour l'accès à ce service, dans le but de renforcer également la structuration du réseau départemental.

Les ressources gratuites proposées font l'objet d'une veille documentaire soignée.

### 3.4.3 Généralités

En règle générale, la variété des titres est préférée au nombre d'exemplaires, en ce qui concerne le fonds général. En raison des contraintes budgétaires, dans son plan de cotation 2015, la DLL préconise la convergence de certains domaines et donc la réduction d'exemplaires pour un classement regroupé.

Les formats classiques sont privilégiés plutôt que les formats de poche.

Les demandes des usagers sont prises en compte dans la mesure où elles ne contreviennent pas aux principes de la charte et où elles s'accordent avec la politique d'acquisition définie.

La DLL se réserve le droit d'accepter les dons qui s'inscrivent dans la politique documentaire et correspondent aux critères définis dans la présente charte.

Les ouvrages contraires aux objectifs de la bibliothèque en tant que service public sont écartés des acquisitions. Les limites des expressions admissibles dans un service public de l'information sont fixées par le respect des conclusions scientifiques à un moment donné (par exemple, refus des thèses racistes, négationnistes et créationnistes). Sont également exclus des acquisitions les documents qui portent atteinte à la dignité humaine (prosélytisme sectaire, pornographie, violence).

### **3.4.4 Critères de choix et d'exclusion domaine par domaine**

#### *3.4.4.1 Les documentaires adultes*

La DLL n'achète plus d'usuels (encyclopédies et dictionnaires spécialisés), en dehors des outils bibliothéconomiques et du fonds professionnel. Elle ne préconise plus ce genre d'achats pour les bibliothèques, privilégiant l'accès en ligne à ce type de ressources.

La DLL cherche à constituer un fonds équilibré entre ouvrages classiques et contemporains, entre les différents niveaux de lecture (depuis l'initiation jusqu'à une vulgarisation de niveau soutenu), entre les différentes approches philosophiques et culturelles d'une même question. Elle privilégie les ouvrages qui proposent une pluralité d'approches.

La DLL fonde aussi ses choix sur l'intérêt ou l'actualité du sujet traité, sur son originalité ou sa nouveauté, sur la lisibilité du texte et la qualité de la présentation de l'ouvrage (iconographie), enfin sur les réponses éventuelles à des demandes de son public. La DLL acquiert des livres à l'illustration riche (photographies), dits "beaux livres" et des livres d'art qui constituent des fonds pérennes.

En revanche, la DLL exclut de son fonds les ouvrages trop spécialisés, qui s'adressent à un public déjà expert dans un domaine, ou trop pointus (thèses de doctorat, colloques, manuels scolaires).

Elle n'achète pas d'ouvrages sur des thèmes ou des personnages trop confidentiels, non représentatifs de la discipline à laquelle ils appartiennent.

Elle exclut les codes de droit, les ouvrages de prosélytisme religieux, les annuaires, les guides de voyage factuels, les ouvrages d'hommes politiques en campagne électorale et ceux émanant des partis politiques, comme d'une façon générale les ouvrages ayant une durée de vie trop éphémère pour pouvoir s'intégrer durablement aux collections d'une bibliothèque.

La DLL n'acquiert pas d'ouvrages luxueux (type encyclopédies très chères) dont l'usage n'est pas adapté au prêt en bibliothèque publique.

#### *3.4.4.2 Le fonds professionnel*

La DLL achète des ouvrages d'un niveau de spécialiste et de vulgarisation selon les thématiques pour le public de professionnels étudiants, stagiaires bibliothécaires.

#### *3.4.4.3 La fiction adulte imprimée*

La DLL valorise des formats solides et pratiques d'utilisation. Elle constitue sa collection avec un vaste panel d'éditeurs et d'auteurs. Elle essaie en particulier de proposer des textes exigeants, ou originaux par leur style ou leur thématique. Elle est attentive à équilibrer ses collections en matière d'origine géographique des auteurs représentés.

Elle préconise auprès du réseau l'achat des nouveautés, car le budget ne permet pas de faire face à des achats en nombre et elle peut faire face à toute demande concernant les classiques de la fiction. La DLL exclut de son fonds les collections dont tous les ouvrages sont faits sur le même modèle, les condensés.

#### *3.4.4.4 Les livres en gros caractères et livres lus*

La DLL cherche en priorité à diversifier son offre en direction du public amateur de ces collections particulières : personnes malvoyantes, personnes âgées, adolescents maîtrisant peu la lecture ou n'appréciant pas la lecture scolaire conseillée, quiconque cherchant un confort de lecture. Elle achète donc un large panel de types d'ouvrages (terroir, sentimentaux, historiques, littérature contemporaine, policiers, science-fiction) et diversifie les niveaux (grand public, romans plus confidentiels).

#### *3.4.4.5 DVD adultes*

La DLL équilibre son fonds entre nouveautés et grands auteurs classiques du cinéma, fiction et documentaire. Elle cherche à représenter dans ses collections l'ensemble des pays.

La DLL privilégie les films dits « d'auteur ». Elle fonde ses choix sur les critiques des médias spécialisés et sur des ouvrages de référence, ainsi que sur les outils bibliographiques que lui propose son fournisseur.

La DLL achète les DVD tout public, avec un regard particulier sur les versions multilingues pour les publics apprenant le français langue étrangère et pour les immigrés. Elle est aussi attentive à l'acquisition de versions avec sous-titrages pour malentendants.

#### *3.4.4.6 Albums pour la jeunesse*

La DLL privilégie un choix diversifié. Elle développe un fonds destiné à la petite enfance, recherche des ouvrages de qualité par l'illustration et par le texte, aux présentations différentes, disponibles en malles. Elle fait l'acquisition d'albums ayant plusieurs niveaux de lecture (pouvant s'adresser aux enfants, aux jeunes et aux adultes).

#### *3.4.4.7 Romans pour la jeunesse*

La DLL diversifie son fonds en proposant aussi bien des « Premières lectures » que des romans pour les plus grands.

La DLL cherche à diversifier les genres représentés (historique, policier, fantastique, faits de société, science-fiction). La DLL est attentive à suivre les ouvrages en série de qualité (notamment pour adolescents).

#### *3.4.4.8 Les documentaires pour la jeunesse*

La DLL diversifie son fonds de documentaires pour les enfants et les jeunes et elle veille à compléter les domaines actuellement moins représentés dans l'offre éditoriale.

#### *3.4.4.9 Les CD pour la jeunesse*

La DLL développe un fonds de CD/livres, CD composés de textes pour les enfants est disponible dans les bibliobus et dans le magasin de diffusion du Vigan.

Un fonds important de Cd de chansons, comptines, histoires pour les enfants est disponible à la centrale de Nîmes.

#### *3.4.4.10 Les DVD pour la jeunesse*

La DLL a constitué un fonds de DVD pour un public familial, petite enfance et adolescents. Ce fonds, comme tous les DVD, est acheté en complémentarité avec la ressource numérique de « Video on Demand ». La DLL acquiert également des séries animées diffusées à la télévision, en privilégiant la qualité. Les DVD pour la jeunesse sont achetés en plusieurs exemplaires eu égard à la pauvreté de l'offre éditoriale.

#### *3.4.4.11 Les documents sonores musicaux*

La DLL privilégie l'actualité musicale. Elle développe un fonds important dans tous les domaines, classique, jazz, chansons, rock, musiques du monde, en livres-CD, afin de couvrir tous les genres proposés par l'édition musicale, en incluant les petits éditeurs et les autoproduits dont elle signale l'existence aux fournisseurs, au besoin.

Elle diversifie les niveaux des documents, depuis la musique populaire jusqu'aux musiques savantes (destinés aux connaisseurs ou amateurs d'un style en particulier). Elle propose aussi plusieurs interprétations d'une même œuvre, classique ou standards de jazz ou de chanson française.

La DLL sélectionne également des documents présentés sous une forme matérielle originale. Néanmoins elle se réserve le droit de ne pas acquérir de coffrets d'intégrales trop coûteux et ni de produits à durée de vie trop éphémère (compilations issues d'émissions de télévision, compilations des « tubes de l'année »).

#### *3.4.4.12 Les bandes dessinées adultes et jeunesse*

La DLL couvre les champs éditoriaux de la bande dessinée depuis les incontournables classiques et intemporels grand public ainsi que les titres contemporains, la bande dessinée d'auteur et indépendante.

Elle suit les séries commencées et selon le budget et l'état des collections, complète les séries.

Elle privilégie certains titres de mangas dont le nombre de volumes est restreint ou alors si besoin limite les titres à 10 ou 15 (en fonction du taux de rotation).

Elle veille à proposer un fonds documentaire actualisé autour de la bande dessinée.

### **3.4.5 Valorisation des ressources documentaires**

Les ouvrages et ressources numériques acquis sont valorisés par des coups de cœur, des articles sur le portail, sur Passerelle - journal du personnel du Conseil départemental-, des sélections bibliographiques ; des présentations d'ouvrages en magasin, des sélections thématiques et par l'aide et accompagnement lors des choix documentaires, sur place à la DLL et dans les bibliobus.

La DLL est partenaire de manifestations littéraires (Salons et festivals autour du livre) lors desquelles elle intervient par des présentations d'ouvrages. Elle met au service de la promotion du livre et de la lecture la logistique (livres, expos, bibliobus), mais aussi le personnel qui accompagne ces manifestations.

Le catalogue de formation de la DLL inclut des stages d'apprentissage de valorisation des documents.

### 3.5 Le renouvellement des collections

La DLL doit assurer le renouvellement régulier de ses collections, afin de suivre l'évolution des connaissances, les préoccupations des publics et l'actualité éditoriale.

Le Ministère de la Culture préconise un renouvellement de 10% des collections générales, l'offre documentaire devrait être supérieure à 2,2 documents par habitant. Dans ce contexte, les acquisitions doivent représenter 0,22 document par habitant et par an.

### 3.6 La régulation des collections

Afin de maintenir des collections fiables et adaptées, qui correspondent à l'espace alloué au sein des bâtiments et des bibliobus, la DLL doit procéder à leur régulation et à un tri régulier, à la désélection, voire à l'élimination de certains documents.

Une partie des livres retirés des rayons est mise à disposition des communes par un prêt longue durée dit PPC – prêt permanent aux communes (doublons en bon état).

Elimination des documents :

- en mauvais état physique, ou sales (réformés pour raisons d'hygiène),
- dont les contenus sont manifestement obsolètes, erronés, à l'usage restreint par rapport à l'évolution des connaissances et des ressources électroniques qui permettent de réactualiser l'offre documentaire,
- qui ne sont pas sortis en prêt depuis longtemps,
- les titres en surnombre.

Les documents déclassés pour cette raison sont détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler.

### 3.7 La politique de remplacement des documents éliminés

Le remplacement des exemplaires ou titres éliminés est limité au profit de l'acquisition de nouvelles parutions ou d'éditions plus récentes et est étudié au cas par cas en fonction des besoins.

### 3.8 Evaluation de la politique documentaire

La politique documentaire fait l'objet d'une évaluation régulière, grâce aux modules statistiques du système informatique, et à des indicateurs complémentaires adaptés et élaborés si nécessaire :

études des publics usagers ou potentiels

évaluation des collections existantes (âge moyen, état matériel, degré d'actualité, points forts, points faibles)

indicateurs de gestion des collections (grilles de niveaux de lecture, référentiel de collections, grille de désherbage...)

fiches domaines : protocoles de gestion de la collection par segment, de la sélection à la désélection

statistiques des fournisseurs de ressources numériques en ligne

Les éléments obtenus sont exploités afin d'orienter les acquisitions, vérifier et éventuellement réajuster l'adéquation de l'offre documentaire aux missions de la bibliothèque et à son environnement.

Des bilans (acquisitions effectuées dans l'année budgétaire, état des collections, récolements réguliers) sont effectués et communiqués aux tutelles dans le cadre des rapports annuels.

Cette charte pluriannuelle constitue le cadre de travail des professionnels dans le domaine de la gestion des collections et leur fait obligation.

Elle engage le département du Gard et la Direction du Livre et de la Lecture vis-à-vis du réseau départemental.

Des avenants spécifiques pourront être ajoutés si nécessaire pour préciser certains points.

Cette charte sera diffusée auprès des bibliothèques du réseau départemental et du grand public, après validation par l'autorité de tutelle.

## *4 . Annexes*

- Fiche domaine romans adultes
- Plan de classement des magasins de Nîmes et du Vigan
- Photos



## FICHE DOMAINE :

Une fiche domaine est un outil pour l'acquéreur et pour la bibliothèque ; il s'inscrit dans une démarche globale qui intègre l'ensemble du dispositif d'acquisition et de développement de la collection :

- identification et segmentation des contenus, énoncé des objectifs documentaires, cadre éditorial, repérage des besoins spécifiques, description des procédures et des critères de désherbage, évaluation de l'activité documentaire, etc.

2016	
Intitulé du domaine	ROMANS POUR ADULTES
Nom et prénom de l'acquéreur	
(Grade, fonction, service)	Assistante de conservation 1ère classe
Depuis quand en charge de ce domaine	2006
Formations (initiale, continue , autoformation)	CAFB (Certificat d'aptitude aux fonctions de Bibliothécaire) lecture publique option jeunesse Concours d'assistant qualifié de conservation des bibliothèques publiques BP cultures protégées DU informatique
Nom et prénom du suppléant	Assistante de conservation Hors classe (Romans policiers)
(Grade, fonction, service)	
Depuis quand en charge de ce domaine	
Formations (initiale, continue, autoformation)	

SELECTION

Intitulé du Domaine	ROMANS POUR ADULTES
Sous-domaines (Sujets. Thèmes. Catégories.) :	Romans français 1ère édition et gros caractères + livres lus Romans étrangers Romans science-fiction Romans policiers en gros caractères
Sujets frontières : liens avec d'autres domaines ; par exemple, travail en coordination avec d'autres acquéreurs (biographies, fonds local, Adulte/Jeunesse, Ado/Adulte, sciences humaines :	Liens avec ROMANS POLICIERS
Collaboration avec d'autres acquéreurs	Oui
Collaboration avec des collègues de la DLL d'autres services (Pôle Numérique, Coordinatrices de territoire, Formation, Actions culturelles), et différents groupes de travail (groupe Contes en balade, groupe Petite Enfance) :	Mise à disposition des paniers d'acquisition pour les coordinatrices de territoire Attention particulière au Salon du livre, à la rentrée littéraire
Suggestions des collègues de la DLL, suggestions des bibliothécaires du réseau, suggestions	Notées et souvent suivies d'achats et de réservations.

## CRITERES DE SELECTION

Sources d'information	ELECTRE / Sites des fournisseurs
Outils de sélection	ELECTRE/ Sites des fournisseurs/ Salons du Livre/ Visites physiques en librairie
Nom du document (revue professionnelle ou site ressource)	
Autres	(Presse écrite, générale, spécialisée, professionnelle, émissions de TV, émissions de radio, internet, bibliographies, salons du Livre, journées thématiques, bibliographies d'autres bibliothèques, sites, blogs, sites librairies
Paysage de l'édition (noms des éditeurs représentatifs et noms des collections, édition électronique si il y en a) Quels niveaux ? Quels usages ?	Romans français : Actes sud/ Anne Carrière/ Albin Michel/ Au Diable Vauvert/ Belfond/ Gallimard/ éd du Seuil/ Bourgois Buchet Chastel/ Calmann Lévy/ Ed. de l'Olivier/ Flammarion... etc.
paysage de l'édition (noms des éditeurs représentatifs et noms des collections, édition électronique si il y en a) Quels niveaux ? Quels usages ?	Romans étrangers traduits : Actes Sud (litt Néerlandaise etc...), Albin Michel / Belfond/Buchet Chastel /Calmann Lévy/ Picquier /J Chambon J Losfeld/ J.C Lattes/ Le Cherche Midi /Phébus/ Plon/Presses de la cité/ R. Laffont/ Rivages/ Seuil/ Stock Viviane Hamy/ Zulma etc...
	<u>Romans SF</u> Actu SF / l'Atalante/ Au Diable Vauvert / Bragelonne/ Denoël/ d'ailleurs/ Gallimard/ J'ai Lu/ Le Béalial /Milady Mnémos/ Nestiveqenn/ Nouveaux Millénaires/ Terricae
	<u>Romans en Gros Caractères :</u> A vue d'œil/ Corps 16/ Ed. de la Loupe/ Gabeline/ L'Ecritéau/ Libra Diffusio
	<u>Livres Lus :</u> CDL Audiolib/ Frémeaux/ Gallimard/ Le livre qui parle Thélènz/ Sixtrid/ Lire autrement/ (via fournisseur Book'in etc...)

## POLITIQUE D'ACQUISITION

Usages, Publics	Tout public, public adulte, édition courante Personnes commençant à avoir des difficultés pour lire (Gros Caractères)
Niveau de complexité et d'usage	Mal voyants ou personnes occupées (en voiture par ex.) pour les livres Lus
Environnement spécifique	
Diffusion : (bibliobus, prêt magasin, prêt thématique, prêt spécifique, prêt de documents accompagnant une exposition, malle, journée thématique, formation) :	
Nombres d'exemplaires par titre	Production courante 1 exemplaire pour Nîmes et 1 pour le Vigan. Gros caractères, 1 exemplaire (les éditeurs reprennent souvent les 1ères éditions mais public différent)
	Livres lus : id.
Publics prioritaires (par exemple petite enfance)	Public personnes âgées
Publics potentiels	
Aides aux collections	Mise à disposition des paniers d'acquisitions pour les coordinatrices.

<u>Médiation concernant le domaine</u> : types de médiation (actions culturelles et formations proposées par la DLL, manifestations proposées par les médiathèques du réseau, par le Département, autres) :	Journées thématiques : Pays invité au Salon du Livre de Paris en Mars Rentrée Littéraire.
<u>Communication, promotion et valorisation du Domaine</u> (participation au Portail : coups de cœur, bibliographies, chroniques dans Passerelle, autres) :	Ponctuellement : portail ,sélections bibliographiques
<u>Formation continue de l'acquéreur</u> : autoformation, formations DLL, formations CNFPT, journées professionnelles, Salons du livre ...	Auto formation, journées professionnelles, etc...
<u>Régulation des collections</u> Procédure et critères de désherbage - Pilon, Remplacement, Prêts permanents aux communes	Pilon des ouvrages physiquement détériorés, remplacement à l'identique des exemplaires très lus ; vigilance pour les séries, mise à dispo en PPC des livres en surnombre et en bon état.

## COMMANDES

Nom du fournisseur :	Decitre en 2014 puis Sauramps en 2015, Sauramps en 2016
Types de logiciel ou site utilisés :	
Calendrier des commandes (rythme et suivi) :	Février Juin Septembre (en baisse de 39% en 2015)
Budget :	( en baisse de 39% en 2015 )
Prévisions du Nombre d'ouvrages commandés :	
Types de supports : Imprimés, livres, revues, CD,DVD. :	Livres, CD, MP3
Complémentarité avec le réseau (collaboration, propositions, remarques) :	propositions et remarques étudiées; moins de réservations de titres non acquis depuis réservations WEB; complémentarité difficile à mettre en place avec le réseau car méconnaissance de leurs fonds).
Complémentarité avec ressources numériques (propositions, observations) :	A posteriori



## Plan de classement du magasin du Vigan

			Réervations	Fonds local	Fonds local	Fonds local	Fonds local	Fonds local	Fonds local
	Banque de prêt								
			Gros caractères	Gros caractères	Gros caractères	Gros caractères	Gros caractères	Romans locaux	
			000-300	300-600	600-700	700	700-900	900	
Périodiques + surplus Romans, ER, albums									
			Romans	Romans	Romans	Romans	Romans	Romans	
			Jdocs	Jdocs	Jdocs	Jdocs	BD	BD	
			Albums	Albums	Albums	ER	ABD	ABD	BD



**Photos**

Nîmes – Accueil Magasin









Le Vigan – Accueil magasin



Le Vigan - Magasin d'imprimés

